

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20260306-DEL2026-006-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

La CELLETTE-23

Délibération n° 2026-006 en date du 6 mars 2026 portant sur la sollicitation d'aide FNADT

Date de Convocation : 02/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 6 mars à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES, Mme France FORTANIER, M. Philippe BALLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. BIGNET Jean-Paul.

Pouvoirs : M. BIGNET Jean-Paul à M. Jacques GADAIX.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : *Mme. Annie Wybrecht est désignée secrétaire de séance.*

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

Dans le cadre de la rénovation de la cuisine et des réserves de l'Auberge, il est apparu nécessaire en plus des travaux déjà entrepris de prévoir des travaux de plomberie, peinture et d'installer des équipements dans la cuisine de sorte qu'elle soit conforme et prête à accueillir un nouveau gérant.

M, le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide FNADT à hauteur de 50%
Le coût s'élève à :

Plomberie Gendraud :	2 590.00€ HT
Peinture Devis ADBPC :	5 211.00€ HT pas de TVA
Equipement de cuisine Proxifroid :	20 400.00€ HT
Total :	28 201.00€ HT

Le plan de financement serait le suivant :

Coût Total :	28 201 ,00€ HT soit 32 799€ TTC
Boost'Comm'une 25%	7 050,25€
FNADT 50%	14 100,50€
Autofinancement 25% :	7 050,25€ HT soit 11 648,25€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Autorise** M, le Maire a sollicité l'aide FNADT
- **DONNE** pouvoir à M, le Maire pour prendre toutes mesures à l'exécution de la présente délibération
- **D'INSCRIRE** ce programme au Budget,

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
10	9	1	9	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 09/03/2026

Mme Annie WYBRECHT

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 06/03/2026

M. Camille CARCAT

Le Maire.